

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt six
Le 4 juin à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la salle du Conseil de Saint Alban Leysse (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Objet :
**Commission Consultative
des Services Publics
Locaux (CCSPL) :**
**Désignation des
représentants**

Délibération n° CS 4-7-2026

Membres :

En exercice : 93
Présents : 46
Présents ayant droit de vote : 38
Représentés : 6
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 44

Date de la convocation :

28 mai 2026

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2026.

Étaient présents : Marie-Claire BARBIER (pouvoir de A. CHAPUIS-TONIE), Michel BATAILLER, Yves BERTHIER, Yvan BESSON (suppléant), Sébastien BIGOT, Michel BOURGEOIS (suppléant), Patrick CARLE, Bernard CARON, André CHATELAIN (suppléant) (à le pouvoir de Y. RAPHOZ), Benoît CHAPRON, Jean-François CLARAZ (pouvoir de N. JACQUEMIER), Frédéric COGGUN, Thierry DUBOIS, Michel DYEN (pouvoir de P. FERRARI), Dirk ESSER, Laurent FAVRE-TISSOT, Raymond FOURNIER (suppléant), Joël GACHET, Jean-Pierre GANTHEIL, Gérard GAYET, Serge GIGLEUX (suppléant), Fabien GRAVIER, Gérard GROS-JEAN (suppléant), Pierre GROSSI (suppléant), Émilie GUILLAUD, Isabelle JUNET, Florian MAITRE, Chantal MARTIN (pouvoir de M.DRAPERI), Jean-Maurice MATHELET, François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Gérard MERLIN (suppléant), Guillaume MISTER, Olivia MORELLE-UCAR, Christophe NICOROSI, Jean-Claude RAFFIN, Franck ROCHE, Yves ROL, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir de J.P FAZZARI), Romain SOLLIER, Christian TURPAULT, Jean-Maurice VENTURINI, Jean-Marc VIAL, Chloé VOULAT, Véronique ZAGO (suppléante), Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Manuel ARRAGAIN (suppléant), Benoit BADIN (suppléant), Gilles BALLAZ (suppléant), Christian BERTHOMIER (suppléant), Stéphane BOCHET (suppléant), Fabrice BON-BETEMPS-PETIT (suppléant), Nicolas BOUGAULT (suppléant), Daniel BURLET (suppléant), Christiane CARRIER (suppléante), Emmanuelle CHALESLE (suppléante), Andra-Téodora CHAPUIS-TONIE (pouvoir donné à M.C BARBIER), Daniel DANGLARD (suppléant), Robin DEVRIEUX-PONT, Marion DRAPERI (pouvoir donné à C.MARTIN), Frédérique DUC (suppléante), Dominique DUNAND, Pascal DUMONT (suppléant), Olivier DUVAL (suppléant), Patrick ÉTIÉVENT (suppléant), Corinne FALCOZ, Jean-Pierre FAZZARI (pouvoir donné à J.C SIBUET-BECQUET), Philippe FERRARI (pouvoir donné à M.DYEN), Ghislain FIORA (suppléant), Jean-Pierre FRESSOZ (suppléant), Valentin HACHET, Bryan IMPERIAL (suppléant), Nicolas JACQUEMIER (pouvoir donné à J.F CLARAZ), Jean-Noël JOBERT, Maryline LAGUNA (suppléante), Nicolas MALLET (suppléant), Yves MONTVIGNIER-MONNET (suppléant), Franck MORAT (suppléant), Dominique NOWOTNY (suppléant), Noël OGER (suppléant), Frédéric PACCALET (suppléant), Jean-Claude PAULY (suppléant), Laurent PATUEL (suppléant), Dominique PETTELOT (suppléant), Christophe PIERRETON, Cyril PITAVAL (suppléant), Jean-François POITOU (suppléant), Yann RAPHOZ (pouvoir donné à A. CHATELAIN), Laurent SETIEY (suppléant), Claudine TAVEL, Raphaël THEVENON (suppléant), Michel VAGNOUX (suppléant), Daniel VICHARD (suppléant).

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu la loi du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1413-1 ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 03-08-2020 en date du 8 octobre 2020 relative à la création de la CCSPL ;

Considérant les compétences du SDES, la CCSPL est amenée à traiter des services publics suivants : la concession de la distribution publique de l'électricité, la concession de la distribution publique du gaz, la concession de service public relative aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables et la régie de chaleur.

La commission consultative des services publics locaux est composée de :

- Le Président du SDES ;
- 4 membres du collège « élus » désignés en comité syndical ;
- 4 membres du collèges « associations » représentant les associations suivantes : Que Choisir, la Confédération Logement Cadre de Vie (CLCV), l'Association Savoyarde Départementale pour les Energies Renouvelables (ASDER) et l'Agence écomobilité Savoie-Mont-Blanc.

Il est précisé que les représentants des associations sont désignés par leur propre structure.

A ce titre, le Président propose aux membres du comité syndical les élus suivants :

- Madame Olivia MORELLE-UCAR
- Monsieur Jean-Claude RAFFIN
- Monsieur Jean-Maurice VENTURINI
- Monsieur Jean-Marc VIAL

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***De prendre acte de la liste des associations suivantes comme membres du collèges « associations » de cette commission : Que Choisir, Confédération Logement Cadre de Vie (CLCV), Association Savoyarde Départementale pour les Energies renouvelables (ASDER) et l'Agence écomobilité Savoie Mont Blanc ;***
- ▶ ***D'approuver la désignation comme membres du collèges « élus » de cette commission.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc VIAL**



Pour extrait conforme,

**Le Président du SDES,
Michel DYEN**

